

Paris, le 20.04.20 001201 CM

Le Ministre

Monsieur,

Votre courrier en date du 4 février dernier, concernant la publication du plan de paix américain, a retenu toute mon attention.

Nous avons pris connaissance du plan de paix américain présenté par le Président Trump le 28 janvier dernier. Nous estimons, comme je l'ai dit moi-même publiquement à plusieurs occasions, que le plan américain s'écarte du droit international, notamment des résolutions du Conseil de sécurité, et des paramètres agréés par la communauté internationale qui doivent présider à la résolution du conflit.

La position de la France sur les conditions d'un règlement du conflit est claire et constante. Notre objectif est l'établissement de deux Etats – dont un Etat palestinien viable, contigu et indépendant – avec chacun Jérusalem comme capitale, vivant dans la paix et la sécurité au sein de frontières sûres et reconnues fondées sur les lignes du 4 juin 1967. Une solution concertée, réaliste, juste et équitable doit être trouvée sur le statut des réfugiés. La méthode pour parvenir à une résolution équilibrée du conflit est celle de la négociation entre les parties. Aucune partie ne doit être marginalisée.

Il est aujourd'hui indispensable que les deux parties retournent à la table des négociations de bonne foi. C'est pourquoi la France appelle les parties à mettre en place un environnement propice à la reprise des discussions. Cela exige l'arrêt de la colonisation et implique de s'abstenir de toute mesure unilatérale qui violerait le droit international et ne ferait qu'accroître les tensions déjà élevées. A cet égard, nous mettons en garde les autorités israéliennes contre toute décision d'annexion d'une partie de la Cisjordanie.

La position de la France répond à une conviction profonde que seule la solution des deux Etats est réaliste pour mettre fin à l'occupation et apporter une paix juste et durable. En l'absence d'une telle solution, le vide politique et la dégradation de la situation sur le terrain alimentent le désespoir des nouvelles générations et le risque de radicalisation de la jeunesse.

Monsieur François LEROUX
Président de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

Soyez assuré, Monsieur, de l'engagement inchangé de la France en vue d'une relance du processus de négociation entre les parties, afin d'aboutir à une paix juste et durable qui réponde aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens. La France continuera de se mobiliser en ce sens, en coordination avec ses partenaires européens et arabes.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Le Drian



Jean-Yves LE DRIAN